

Demande de remboursement



Politiques de modification, d'annulation et de remboursement

Camp de jour 2023

En cas de modification des semaines de camp de la part du client :

- Des frais d'administration de 10\$ par semaine modifiée vous seront chargés automatiquement lors de toute modification après la journée de l'inscription.

En cas d'annulation de la part du client :

- Le coût du camp sera remboursé à condition que l'annulation se fasse au moins 10 jours avant le début de la première semaine du camp de l'enfant.
- Des frais d'administration de 10\$ par semaine annulée vous seront chargés automatiquement lors de toute annulation après la journée de l'inscription.
- Les frais de gestion (15 \$) et de carte de membre (5 \$) ne sont pas remboursables.

En cas d'annulation de la part du client pour des raisons médicales :

- Le coût du camp sera remboursé au prorata des semaines annulées. Les frais de gestion et de carte de membre ne sont pas remboursables.
- Si l'enfant ne peut pas participer au camp pour des raisons médicales, un billet signé par un médecin sera exigé.

En cas d'annulation de la part du CCSE Maisonneuve :

- Le coût du camp sera remboursé à 100%. Les frais de gestion et de carte de membre seront remboursés à 100%.
- Dans une situation où l'enfant serait renvoyé du camp à la suite d'un mauvais comportement, le coût du camp, les frais de gestion et de carte de membre ne sont pas remboursables.

Procédure pour demander un remboursement :

- Toute demande de remboursement doit être adressée par écrit (vous retrouverez le formulaire prévu à cet effet à la réception du camp de jour ou sur le site Internet du CCSE Maisonneuve).
- Remettre le formulaire à la réception du camp de jour ou l'envoyer par la poste au 4375 Ontario Est, Montréal, Qc, H1V 1K5. **La date de réception du formulaire fait foi pour le calcul des demandes de remboursement.**
- Le remboursement sera effectué dans les 30 à 45 jours suivant la réception de la demande par virement bancaire. Pour ce faire, vous devrez envoyer un spécimen de chèque par courriel à comptabilite@ccse.ca ou l'apporter en personne à la réception du CCSE Maisonneuve.

Important : Aucun remboursement ne sera accordé, peu importe le motif, pour des journées d'absence.

Renseignements personnels

- Nom du participant (enfant) : _____
- *Nom de la personne à qui nous devons émettre le remboursement : _____
- Téléphone : _____ - Adresse : _____
- Ville : _____ - Code Postal : _____

Renseignements sur l'activité

Inscrivez pour quelle(s) semaine(s) vous demandez un remboursement.

Nombre de semaines : _____

Semaine # ____ du _____ au _____ Semaine # ____ du _____ au _____

Semaine # ____ du _____ au _____ Semaine # ____ du _____ au _____

Semaine # ____ du _____ au _____ Semaine # ____ du _____ au _____

Semaine # ____ du _____ au _____ Semaine # ____ du _____ au _____

Par souci d'amélioration constante de nos services, nous vous demandons d'indiquer la raison pour laquelle vous demandez un remboursement. Prenez note que peu importe la raison, elle sera acceptée en autant qu'elle respecte les conditions de remboursement en vigueur.

Renseignements sur le remboursement

- Si vous avez fait le paiement de ou des activités sur la plateforme web (Sport-Plus) avec une carte de crédit, vous serez remboursé sur celle-ci.
- **SVP, veuillez nous joindre un spécimen chèque** si le paiement a été fait en personne au CCSE Maisonneuve, à la Caserne ou au Carrefour Jeunesse. Nous vous ferons un virement bancaire.

Date : _____

Signature : _____